LETTRE
D'UN
ANGLOIS
A PARIS.

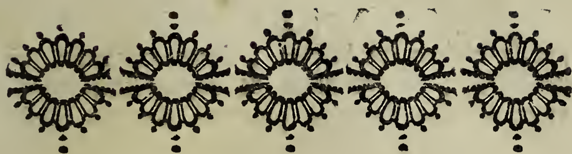
Case
FRC
4673



A LONDRES.

1787.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO



LETTRE D'UN ANGLOIS A PARIS.



Du 18 *Mars* 1787.

JE vous ai fait long-tems attendre, mon cher mylord, la réponſe que vous deſirez; mais pour vous inſtruire, il falloit m'inſtruire moi-même; & ce n'eſt pas l'affaire d'un jour.

Il eſt certain que jamais la nation françoiſe ne s'eſt trouvée dans une telle agitation; les cœurs s'enflamment, les têtes fermentent, les intérêts particuliers forcent chaque individu de s'occuper de l'intérêt général.

Un ſeul homme cauſe tous ces mouvemens; lui ſeul a déchiré le voile qui couvroit les finances, ce voile obſcur, qui ſembloit cacher à la nation l'ulcere qui la dévoroit.

Que doit-on penſer de ſon projet? Eſt-ce un acte de témérité, eſt-ce une œuvre de génie, produite par l'amour du bien public?

En ce moment, les opinions fugitives & agitées, formées par les paſſions des uns, alimentées par l'intrigue des autres, toutes ſoutenues

par la crainte ou l'efpoir , s'entre-choquent , fe détruifent , s'anéantiffent & reparoiffent. Comment démêler l'opinion publique dans ce conflit tumultueux des opinions particulieres ? D'après ce que j'ai entendu , d'après ce que j'ai vu , voici les principes d'après lefquels vous pouvez prévoir l'effet de la démarche que le roi vient de faire.

Le chancelier de l'Echiquier de France, après avoir appuré tout le paffé , acquitté tout l'arriéré, veut approfondir fa fituation ; il cherche à fe former une idée jufte de l'état des finances ; il fcrute tous les comptes, pour fixer la balance de la recette & de la dépenfe : le réfultat de ce travail lui découvre un déficit effrayant ; déficit accru chaque année par les efforts onéreux employés pour fubvenir aux befoins du moment, tandis que ces mêmes moyens de fournir à des dépenfes toujours renaiffantes, s'épuifoient & devenoient plus rigoureux à mefure qu'ils devenoient plus néceffaires.

Quel parti devoit prendre l'adminiftrateur dans cette terrible pofition ?

Placé entre deux écueils également dangereux, quel étoit celui qu'il devoit éviter ?

Taire la fituation réelle , tromper la nation fur l'état des finances , flatter le roi , en le plongeant dans une fauffe fécurité ; pour la foutenir, inventer chaque jour des preftiges nouveaux ; réveiller , par des appâts féduifans , la cupidité des prêteurs ; faire illufion aux créanciers de l'état , au fouverain , au peuple , & entraîner ainfi le royaume dans un gouffre d'ignominie & de malheur : c'étoit le funefte parti qu'auroit pu prendre un miniftre , qui , bornant fes vues

à ſon exiſtence politique, craignant de la compromettre, & deſirant garder ſa place aſſez long-tems pour en obtenir une autre, n'eût voulu qu'en jouir ſans tumulte, & la laiſſer tranquillement au ſucceſſeur infortuné, qui auroit été forcé de déshonorer à la fois la nation & le ſouverain.

Découvrir ſans crainte & ſans myſtere la plaie de l'état, en montrer tout à la fois l'étendue & le remede aux yeux étonnés du monarque, lui perſuader que le ſeul moyen de prévenir l'écroulement de l'édifice, étoit de le reprendre ſous œuvre dans toutes les parties, & d'en rétablir les fondemens; voilà une démarche hardie, d'un aſpect peut-être audacieux, & qui pouvoit mettre la choſe publique en danger, en montrant à l'Europe la France dans un état de détreſſe.

En telle occurrence, il étoit plus aiſé de voir la néceſſité de prendre un parti, que de le choiſir.

L'indéciſion cependant ne pouvoit être longue : le premier ſyſtême, ſuivi depuis long-tems, avoit ſans ceſſe aggravé le mal; de plus longs détails retardoient à peine la criſe, & préparoient une effroyable cataſtrophe : il étoit auſſi preſſant que néceſſaire au ſalut de l'état d'apporter, dans la même main, cette cruelle vérité, & un plan de reſtauration capable de rendre au corps politique ſa premiere vigueur.

Le roi, en fixant ſes regards ſur le vaſte empire qu'il gouverne, y découvroit pluſieurs principes vicieux, qui devoient, à leur ſuite, amener ſur la partie de la nation la plus infortunée, ſur celle qui, aux yeux des rois comme à ceux

de l'Etre-Suprême, eſt tout quand le reſte n'eſt qu'acceſſoire, ſur le peuple enfin, tous les fléaux de l'indigence. Ce peuple, déja courbé ſous le faix de l'impôt, étoit encore avili, dans ſon opinion même, par d'iniques privileges, qui, iſolant quelques particuliers du malheur général, ajoutoient aux charges publiques le tourment de la honte & du mépris.

Parmi ces corps privilégiés, répandus ſur la ſurface de ce vaſte empire, il en exiſtoit un, comblé de prérogatives, d'honneurs & d'exceptions; il en exiſtoit un, révéré des malheureux mêmes qui ſupportoient le poids de ces exceptions pécuniaires... Le clergé avoit conſervé des dehors d'indépendance, quand les tems avoient anéanti toutes les indépendances particulieres. Seul, au milieu de l'état, il oſoit préſenter au roi, comme don volontaire & libre, ce que le reſte des peuples acquittoit comme devoir & ſervice; & tandis que le noble ajoutoit aux impôts qu'il payoit, le ſacrifice de ſa vie; tandis que le peuple uſoit la ſienne à fertiliſer de ſes ſueurs les champs de ſes peres, le clergé, tranquille & opulent, offroit paiſiblement des prieres pour nos armées, enlevoit la dîme des moiſſons, voyoit avec fierté les divers corps de l'état s'empreſſer de mettre au pied du trône leur exiſtence & leur fortune, lorſqu'il ſembloit n'accorder à ſon roi que des dons émanés de ſa munificence.

Faut-il donc, pour révérer les miniſtres d'une religion ſainte, accumuler ſur leurs têtes d'immenſes richeſſes? & ira-t-on juſques dans le temple du ſeigneur apprendre à n'y honorer que l'exceſſive opulence?

Non, non : il étoit tems de détruire ces prestiges ; il étoit tems de ramener le clergé aux maximes qu'il prêche au peuple : c'étoit en réformant des abus que l'état pouvoit encore se ranimer ; il falloit donc les anéantir, ces privileges odieux, qui, semblables aux plantes parasites, croissent à l'ombre de l'arbre utile, l'enlacent, dévorent sa seve, s'élevent par son secours, en vivant de sa substance, & finissent par l'étouffer.

La noblesse elle-même, avec la prééminence qu'elle mérite, & qui lui est due, conservoit encore des restes d'exceptions plus humiliantes pour les peuples qu'utiles à ses vrais intérêts ; mais, depuis long-tems accoutumée à placer son honneur & sa gloire dans la prospérité de l'état, ce n'étoit pas d'elle qu'on devoit attendre un longue résistance. Habituée aux sacrifices, ce qu'elle doit perdre elle l'offrira toujours, lorsque la voix de l'intérêt public le lui demandera, lorsque celle de son souverain se fera entendre à sa raison & à son cœur.

C'étoit donc dans le sein du désordre qu'il falloit trouver des ressources nouvelles : accroître le revenu public, de la destruction des abus particuliers, c'étoit faire jaillir une source de prospérités du principe même des malheurs.

Mais comment devoit se conduire l'administrateur forcé de découvrir à la France sa véritable situation ; l'administrateur qu'un devoir impérieux obligeoit de frapper sur les privilégiés, & d'anéantir, non les honneurs qui lui sont dus, mais les exemptions qui les enrichissent ?

Comment ne pas prévoir, qu'attaquer à la fois tous les corps les plus puissans, c'étoit se susciter d'innombrables ennemis, c'étoit les provoquer

en même tems aux pieds du trône & aux pieds des autels ?

Servir le peuple aux dépens des grands, c'eſt s'expoſer à ſe trouver iſolé pendant un ſiecle. Ce peuple ne retrouve ſa voix, pour bénir ſon bienfaiteur, que lorqu'il eſt deſcendu dans la nuit du tombeau ; ce peuple, abuſé par ceux-mêmes qui lui nuiſent, ſe réunit momentanément à eux contre le miniſtre qui le ſert : encore s'il étoit aſſuré d'achever ſon ouvrage ! mais la haine active & implacable des corps qu'il attaque, peut lui ravir & ſa gloire & ſa place. Eſt-il éloigné pendant des troubles qu'on lui impute & au milieu d'établiſſemens divers qu'il laiſſe imparfaits ? il n'eſt, aux yeux du philoſophe, qu'un exemple malheureux des viciſſitudes humaines ; aux yeux du clergé, qu'il a oſé braver, c'eſt un miniſtre juſtement ſacrifié ; aux yeux de la nobleſſe, c'eſt un miniſtre victime de ſon imprudence ; aux yeux du peuple, c'eſt l'auteur, bientôt oublié, d'un projet que ſon inexécution met au rang des chimeres.

Annoncer la criſe de l'état dans un édit de réformation envoyé ſimplement aux cours parlementaires, ç'eût été rendre le mal incurable, ç'eût été ouvrir la porte aux réclamations de tous les genres, ç'eût été différer le moment de la deſtruction des abus ; & en retarder l'inſtant, étoit le moyen de les enraciner davantage.

Il s'agiſſoit de régénérer la nation ; il falloit donc rappeller ces anciennes inſtitutions qui avoient entouré ſon enfance, qui avoient embelli ſa jeuneſſe dans les tems les plus orageux ; il falloit lui rendre toute ſon énergie, en lui rendant les formes primitives & cheres de ſon antique exiſtence.

Il

Il falloit ranimer ſon cœur par de ſi précieux ſouvenirs, & lui faire retrouver ſes vertus, en lui rappellant que ce fut dans ces aſſemblées vénérables que la nation, ſe pénétant à l'envi & d'émulation & de zele, dévoua conſtamment & ſans réſerve ſon exiſtence & ſa fortune à la proſpérité de l'état.

Pour anéantir d'antiques abus, il falloit recourir aux moyens reſpectés & chéris qui en avoient anéanti jadis de ſi pernicieux; il falloit réunir, ſous les yeux du monarque des notables de tous les ordres de la nation, & le montrer à ſon peuple au milieu de cette auguſte aſſemblée.

Il étoit à craindre que les corps mêmes qui devoient la compoſer, ne fuſſent ſoulevés à l'aſpect des ſacrifices que l'état alloit exiger d'eux : mais parmi ces corps divers, il en étoit qu'on pouvoit ramener & convaincre; il en étoit dont on ne devoit pas craindre d'exciter l'implacable reſſentiment; c'étoit un motif de les réunir : le roi alloit connoître ſes vrais ſerviteurs, & l'état ſes vrais ennemis. Une démarche auſſi éclatante devoit laiſſer d'éternels ſouvenirs, qui ſurvivroient au miniſtre, quelle que fût ſa deſtinée; & dans ces réminiſcences ineffaçables, il voyoit le gage aſſuré d'un bien à venir, que la haine la plus animée, que la vengeance la plus obſtinée ne pouvoient étouffer.

Il ſe voyoit auſſi de grandes reſſources; il travailloit ſous les yeux d'un maître dont la ſage lenteur à ſe décider eſt le gage de ſa conſtance à tenir ſa réſolution; ſous les yeux d'un roi eſſentiellement bon, mais pénétré de cette vérité, que la fermeté dans le bien eſt la bonté des ſouverains, d'un roi enfin qui avoit long-tems conſulté

ſon cœur & médité ſon plan, avant de le préſenter à ſon peuple & à l'Europe. Fort de cet unique, mais invincible appui, il n'héſite pas à propoſer de convoquer au pied du trône une aſſemblée de notables du royaume, dont le choix fait aſſez voir qu'on a cherché la vérité, ſans craindre les contradictions.

La foibleſſe eſt amie des ténebres ; l'obſcurité, le myſtere accompagnent & couvrent les pas de celui qui veut tromper ; c'eſt à la clarté du ſoleil que ſe montre la vérité ; & qui veut parler ſon langage, qui veut trouver en elle ſeule ſes moyens & ſes reſſources, ne ſauroit s'entourer de trop de ſurveillans.

Dans l'intervalle de la convocation & de l'ouverture de l'aſſemblée, il étoit aiſé de prévoir quels orages les ennemis du miniſtre s'efforceroient d'attirer ſur ſa tête.

Déja le clergé alarmé prévoyoit les changemens qui le menaçoient ; la connoiſſance parfaite qu'ont ſes chefs des abus qui leur ſont utiles ; la poſſibilité de couvrir d'un voile reſpecté l'exiſtence de ces mêmes abus ; la facilité de réunir la durée de leurs privileges aux objets ſpirituels dont ils devroient uniquement s'occuper ; l'ignorance du peuple, la facilité à l'émouvoir ; l'ancienne habitude d'effrayer le monarque, l'uſage de perpétuer leur exiſtence, par la terreur qu'ils imprimoient aux miniſtres qui avoient voulu la changer ; l'eſpoir de confondre leurs réclamations avec l'intérêt de la nobleſſe : telles étoient les armes de ce corps redoutable, ou plutôt trop longtems redouté.

Réuniſſez à cela tout ce que l'habitude de diſcuter, de gouverner, de dominer, donne de ta-

lens & de lumieres ; l'éloquence tonnante de-uns, insinuante des autres, artificieuse de quelques-uns ; en général cet art d'émouvoir sourdement les esprits ; cette souplesse qui fait éviter le choc, pour conserver l'intégrité de ses prétentions, qui fait attendre, pour les faire reparoître, des circonstances critiques, & profiter du malheur de l'état pour reprendre aussi-tôt sa premiere existence : à ces traits vous reconnoîtrez que c'étoit là le principe des plus grands obstacles, le foyer de la résistance, l'ame de l'opposition.

Les divers objets qui devoient être soumis à la discussion de cette auguste assemblée, n'ont été parfaitement connus qu'après le discours du ministre qui les annonçoit. Je vous l'envoie ; vous jugerez, en le lisant, si les déclamations véhémentes & souvent boursoufflées de nos plus fameux orateurs peuvent se comparer à cette noble élocution, à cette élégance naturelle, à cette élévation d'idées, à cette énergique rapidité de style, qui a fait admirer ce discours par les gens même les moins bénévoles.

Entrons dans le détail des principaux objets qu'il présente.

Ce n'est pas l'ouvrage d'un moment, que de redonner à une grande nation son ancien patriotisme, & de faire revivre en elle l'amour du bien public, en lui rendant la faculté de s'en occuper. C'est par des moyens successifs & lents que l'on décompose une nation, qu'on éteint sa vie politique ; ce n'est pas en un instant qu'on la reconstitue, qu'on la régenere.

Les siecles écoulés accumulerent sur la France des charges immenses ; elles sont devenues si accablantes, qu'il n'est d'autre ressource pour les

alléger que celle qu'on peut tirer de l'énergie même de la nation. C'eſt en lui rendant ſa liberté conſtitutionnelle, qu'on peut lui faire recouvrer toute ſa vigueur ; & ces tributs, que des peuples forcés à une aveugle ſoumiſſion ne ſe laiſſent arracher qu'avec douleur, ſeront offerts avec zele par des peuples éclairés ſur les beſoins publics, devenus les leurs, du moment qu'ils leur ſont bien connus, & qu'ils ſont appelés à en faire eux-mêmes la répartition avec autant d'intelligence que de juſtice.

Ce fut en annonçant l'établiſſement des aſſemblées provinciales, que le roi manifeſta qu'il vouloit rendre à ſon peuple toute ſon exiſtence. Ces aſſemblées, deſirées avec ardeur, & regardées comme le *palladium* des peuples, vont enfin être univerſellement établies.

Leur conſtitution, ſuivant l'idée du miniſtre, étoit pure & conforme au droit naturel ; & cependant on lui reproche d'avoir confondu tous les rangs. On devoit plutôt lui reprocher d'avoir répandu dans ſon mémoire des idées encore trop nouvelles par une nation vieillie dans les préjugés, d'avoir plus conſulté ſon cœur que ſon ſiecle. Ce n'eſt pas ſans de grands efforts que l'on revient aux idées primitives, quand d'antiques préjugés ont mis les preſtiges de l'orgueil à la place des premiers ſentimens de la nature.

Ces conſidérations, s'ils les avoit apperçues, auroient-elles dû l'arrêter ? Les François, & ſurtout les François notables, peuvent le croire ; mais un anglois ne ſauroit être de cet avis, & le mien eſt qu'une idée ſalutaire, qui choque les idées reçues, peut bien être étouffée par les reclamations du moment ; mais elle n'eſt pas pour

cela anéantie : c'eſt un diamant caché ſous des ruines ; le flambeau de la raiſon ſaura l'y retrouver, & lui rendre ſon éclat.

Cette diſtinction des ordres, à laquelle on attache ici une ſi grande importance, que produit-elle dans la plupart des pays d'états, ſi ce n'eſt des deſpotes & des victimes ? L'attribution à un ſeul ordre de la préſidence aux aſſemblées provinciales avoit donné le ſceptre au clergé, & laiſſoit la nobleſſe dans une excluſion aviliſſante. N'étoit-ce pas un juſte redreſſement que d'élever toutes les ames au même niveau, que de leur rendre leur primitive égalité, & de faire jouir chacun des co-intéreſſés de l'influence qui lui appartient dans une élection où les rangs ne doivent être marqués que par les vertus, la capacité, & l'habileté à ſe rendre utile ?

Cependant ce moyen a paru aux notables inconſtitutionnel & anti-monarchique. Un étranger a peine à le concevoir ; & il n'entre pas dans ma tête, que faire dépendre d'un choix abſolument libre la prééminence dans une aſſemblée eſſentiellement patriotique, ce ſoit attaquer la conſtitution de l'état.

Elles exiſteront enfin ces ſalutaires aſſemblées, non peut-être comme le miniſtre vouloit les établir, mais au moins elles exiſteront ; & j'oſe croire qu'un jour on relira avec regret ce mémoire populaire, aujourd'hui réprouvé ; mais qui, dépoſé ſur ſa tombe, y ſera regardé par la poſtérité comme le trophée de ſes ſentimens.

On lui fait un autre reproche plus mérité ; c'eſt qu'en détruiſant tant d'abus, en s'autoriſant, pour les anéantir, du mal qu'ils cauſent, & en établiſſant, pour maintenir ſon ouvrage, des ad-

miniſtrations paternelles, il laiſſe ſubſiſter les états dans les provinces opprimées par les états.

Il en eſt où les peuples chériſſent cette forme d'adminiſtration ; il en eſt où elle leur eſt plus onéreuſe qu'utile : pourquoi ne pas faire participer ces derniers aux bienfaits du prince ? comment n'avoir pas au moins imaginé un moyen, auſſi ſimple que légal, de ſavoir ſi les peuples des provinces régies par les états vouloient conſerver cette ancienne adminiſtration, ou adopter ſa nouvelle ?

Voilà ce que je blâme, voilà une faute, une vraie faute à dénoncer au peuple ſrançois.

Je paſſe au ſecond objet.

Le mémoire ſur l'impôt territorial en nature fut préſenté à l'aſſemblée ; c'étoit à ce moment critique que le clergé attendoit le miniſtre, & ſe flattoit de l'écraſer ſous le poids de ſes déclamations.

Ce mémoire offre une foule de principes irréfragables & de conſéquences néceſſaires : ſes réſultats doivent ſéduire tout eſprit non prévenu.

Mais ce même mémoire contient des vérités cruelles, qui ont dû exciter toute l'animoſité du clergé. C'eſt dans cet écrit que, rendu à la nation, il ſeroit placé avec la nobleſſe, confondu avec elle, ſoumis avec elle aux impôts qu'elle ſupporte. Cette égalité eſt un outrage à ſes yeux ; il ſe trouve avili, parce que ſes immenſes richeſſes vont ſubir les taxes impoſées aux fortunes des défenſeurs de la patrie.

Il a ſenti que préſenter ſes prétentions dans toute leur étendue, c'étoit s'expoſer à un combat inégal, c'étoit s'offrir ſous l'odieux aſpect d'un corps étranger à l'état, qui ſe refuſe de contribuer à ſa défenſe.

Attaquer l'impôt en lui-même & dans ſes formes, ſoutenir qu'il eſt injuſte & impraticable, proſcrire à jamais l'idée d'une ſubvention perçue en nature, lui a paru être un moyen plus sûr de renverſer le plan deſtructeur de ſes privileges, & de ſe ménager la poſſibilité de s'en reſſaiſir un jour. Le clergé ſait que la vie politique d'un miniſtre eſt bornée, & que l'eſprit des corps eſt immortel. Ceci exige des développemens.

On a trouvé des difficultés inſurmontables dans la ſubvention territoriale en nature. La crainte d'une perception trop diſpendieuſe, le défaut de baſes certaines pour la claſſification des terres, les doutes ſur l'évaluation des ſommes que devoit produire la quotité demandée, & ſur-tout l'inconvénient d'étendre l'impoſition juſques ſur les frais de culture; telles furent les raiſons qui éloignerent la nobleſſe de l'acceſſion à la ſubvention en nature. J'admire que le clergé, qui les a fait valoir avec l'énergie la plus exagérée, n'ait pas ſenti que tout ce qu'il diſoit contre cette eſpece de dîme royale, ſe rétorquoit avec avantage contre la dîme eccléſiaſtique, qui eſt beaucoup plus conſidérable; & que préſenter l'une comme odieuſe, comme inſoutenable, comme pernicieuſe à l'agriculture, c'étoit prononcer la réprobation de l'autre; c'étoit porter anathême à ſon revenu le plus précieux. Au ſurplus, j'avoue qu'en faiſant des vœux pour que les aſſemblées provinciales parvinſſent à faciliter le moyen d'établir l'impôt en nature, j'aurois penſé que les beſoins de l'état étant inſtans, il falloit d'abord voter pour l'impôt en argent, en laiſſant aux aſſemblées provinciales le ſoin de té-

moigner leur vœu pour l'impoſition en nature.

La plupart des notables furent mus, en cette occurrence, par les vues générales; mais le clergé, qui les animoit, l'étoit par des vues particulieres.

Il lui étoit impoſſible de ſe ſouſtraire à la loi qui l'aſſimiloit au reſte des citoyens, ſi l'impôt en nature étoit établi; il n'en étoit pas de même, s'il étoit converti en argent: alors, pour le percevoir, il falloit claſſer les différens ſols du royaume, & leur impoſer une taxe proportionnée; c'étoit aux terme de ce travail que le clergé comptoit préparer la renaiſſance de ſes privileges. Voici ſon projet. Lorſque la claſſification des terres du royaume aura donné la connoiſſance exacte des ſommes que le clergé doit fournir à la contribution générale, il dira au roi: Vous n'avez plus d'intérêt à la deſtruction de nos antiques privileges, puiſque nous offrons, en conſervant nos formes, de verſer au tréſor royal le contingent auquel nous ſommes aſſujettis. Cette offre adoptée, le clergé voit, dans les criſes orageuſes de l'état, les cauſes de ſon bonheur particulier; il les attendra avec autant d'impatience que d'attention. Alors, en ces momens difficiles, il offrira des ſecours, un emprunt, un don gratuit, qu'on récompenſera, en lui rendant ſa premiere exiſtence.

La connoiſſance de ce projet, de la poſſibilité, de la facilité même de ſon exécution, devroit à jamais empêcher le gouvernement de conſentir à l'impôt en argent, à moins qu'il ne trouvât le moyen de le rendre invariablement perceptible ſur chaque corps de terre, & inconvertiſſable en abonnement.

Car quand il ſeroit vrai que le clergé payera conſtamment

conſtamment la même ſubvention que les autres citoyens ; quand il ſeroit vrai qu'en conſervant ſes formes anciennes, elles ne ſerviroient jamais à en faire revivre les abus, il ſeroit au moins autant, que le miniſtre, qui, en privant tous les citoyens de leurs privileges, devenus nuiſibles & reconnus pour tels, auroit la coupable lâcheté de reſpecter ceux du clergé, aviliroit par cet acte ſeul, l'impôt qu'il voudroit établir, exciteroit le juſte mécontentement de la nobleſſe, & jetteroit ſur tout ſon travail le vernis de la foibleſſe, de l'injuſtice, de la puſillanimité. Il faut en convenir, on obvioit à ce danger, en établiſſant l'impôt en nature : j'ignore s'il eſt des moyens d'y parer également, quand l'impôt ſera perçu en argent : mais certainement le clergé ſe flatte, que ſous ce mode, il lui ſera plus facile de rentrer dans ſes formes privilégiées. Il connoît le miniſtre qu'il a en tête : il n'oſera, je crois, lui offrir de ſe déshonorer ; mais il attendra ſon ſucceſſeur. Le roi ſeul peut déconcerter cet eſpoir & maintenir ſon ouvrage. Puiſſe la vérité parler toujours à ſon cœur ! puiſſe ſon flambeau ne point s'éteindre, malgré les efforts de ceux qui ne trouvent leur proſpérité qu'en l'égarant !

Voilà juſqu'à cet inſtant, l'état des choſes.

Qu'il eſt difficile de ſe former, à Paris même, une idée juſte & vraie de ce qui ſe paſſe réellement à l'aſſemblée !

Qu'il eſt difficile d'imaginer avec quelle activité infernale ſont fomentées, ourdies & ſoutenues les diverſes intrigues qui ont pour objet de dénaturer les vues de bienfaiſance préſentées à l'aſſemblée, pour en empêcher l'exécution ; de rendre odieux le miniſtre qui les a conçues, pour entraîner dans ſa chûte celle de ſon projet ; de dé-

guiſer au peuple ſes vrais intérêts, pour lui arracher des murmures, & de préſenter enſuite ces murmures au roi, comme le cri public, pour lui perſuader qu'il ne peut l'appaiſer qu'en ſacrifiant celui qui l'occaſionne, & en rappellant celui qu'on veut faire paſſer pour l'idole du peuple, quoique le peuple ſache parfaitement qu'il ne lui a jamais fait aucun bien !

Nation frivole ! Nation toujours abuſée ! Juſques à quand fermerez-vous les yeux à la lumiere ? Juſques à quand ſerez-vous dupe & victime des ennemis de votre bonheur ? Juſques à quand parviendront-ils à vous égarer au point de ſe ſervir de vous contre vous-même, & de ſe parer à vos yeux de leur réſiſtance aux bienfaits qui vous ſont deſtinés ?

Enfin, mylord, pourrez-vous croire que, même en ce moment, au milieu du choc des opinions & des diſcours contradictoires que de toutes parts on affecte de répandre, il eſt preſque impoſſible de ſavoir poſitivement quel fut ſur tous les objets le vœu de l'aſſemblée ? Au moins une ſeule vérité eſt bien conſtatée, c'eſt qu'il a été réſolu que le clergé ne pouvoit ſe ſouſtraire à l'impoſition générale : mais croirez-vous que cet acte de ſimple juſtice eſt regardée ici comme une grande victoire ?

J'admire que, dans cette nation, qui ſe croit la plus éclairée de toutes, on ſoit encore ſi peu avancé dans les ſentiers de la raiſon, qu'on s'étonne qu'il y ait un homme aſſez courageux pour ſoutenir que les gens d'égliſe ne peuvent ſe ſouſtraire aux charges publiques : la force de la vérité leur en a, dit-on, arraché l'aveu ; mais ils eſperent que cet aveu n'aura aucune ſuite ; ils ſe

flattent d'en anéantir l'effet par la chûte abſolue du projet qui les choque, & de ſon auteur, réduits ainſi à ne trouver leur ſalut que dans la ruine publique.

Pour y parvenir, on étouffe à deſſein la connoiſſance des ſoulagemens que le roi veut accorder, on empêche cette connoiſſance de parvenir au peuple : à peine ſait-il qu'une foule de droits demeureront ſupprimés ; que les impoſitions, plus également réparties, peſeront moins ſur la claſſe indigente ; que les impôts ſeront diminués de plus de trente millions, par le réſultat total de l'opération.

Mais auſſi pourquoi tous les projets du miniſtre ne ſont-ils pas publics ? Pourquoi leur publicité ne lui ſert-elle pas de bouclier contre les traits de ſes ennemis ? Quelle eſt donc cette étrange obſcurité qui entoure l'adminiſtration, quand elle ne veut être que juſte & bienfaiſante ? Pourquoi conſerver, pour ſervir le peuple, des déhors ſecrets & impénétrables dont s'entourroient juſqu'ici ceux qui ont trahi ſes intérêts ? Le miniſtre du peuple doit-il travailler dans les ténebres ? doit-il voiler ſes opérations, quand c'eſt en les publiant qu'il doit triompher ? Reſtes pernicieux d'un uſage pervers! L'adminiſtration françoiſe, même en opérant le bien, ne peut ſe réſoudre à publier celui qu'elle veut faire, & à mériter ainſi les vœux du peuple & ſon ſuffrage.

Cependant les preſtiges, dont on abuſoit ſa crédulité, ſe diſſipent peu à peu ; s'il ne ſait pas en détail ce que l'on veut faire pour lui, il commence à l'entrevoir, à s'indigner de l'oppoſition qu'on y rapporte, à deviner d'où elle procede ; il pénetre les intérêts cachés qui l'excitent, & il craint

779

que les efforts ſoutenus de ſes adverſaires n'aient un ſuccès qui lui deviendroit funeſte.

Je vous inſtruirai de tout ce qui arrivera ; je vous en parlerai toujours avec l'énergie d'un homme qui ne ſait écrire que ce qu'il penſe, mais qui ne veut rien taire. Vous connoîtrez les projets, les perſonnes qui les combattent, les raiſons qui les font mouvoir ; je ſaurai tout, & je dirai tout. Je m'acquitterai de cette obligation avec zele, parce que je crois utile à la vérité qu'elle ſoit connue d'autant que je peux prévoir ſans crainte de me tromper, qu'elle triomphera des obſtacles qui l'entourent : elle trouvera à la fin ſes vrais appuis, ſes vrais défenſeurs. La voix du peuple anéantira toutes les autres ; & n'eſt-il pas juſte & naturel de préſager que cette nobleſſe elle-même, égarée par l'aſtuce de ceux qui veulent employer ſes moyens à leur utilité perſonnelle, terminera ces triſtes & inutiles débats, en ſe réuniſſant à ſon roi ? C'eſt là le moment où s'éteindront toutes les diſcuſſions. Le trône eſt le ralliement antique & cher de la nobleſſe Françoiſe ; c'eſt-là qu'elle dépoſera l'hommage toujours pur de ſes ſentimens : au milieu de tant d'orages, le trône ſera pour elle ce qu'eſt pour les vaiſſeaux agités par les tempêtes, le phare, qui, à l'inſtant qu'il eſt apperçu, fixe tous les regards, & annonce le port où il faut chercher ſon ſalut.

FIN.